

**Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de CHAUDENEY-sur-MOSELLE**

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Emmanuel PAYEUR, au lieu habituel de ses séances, le lundi quatre septembre deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes.

La convocation a été adressée le 29 août 2023 avec l'ordre du jour suivant :

- Zone des BRASCOTTES : validation du coût des différentes parcelles mises en vente par la commune
- Subvention accordée à l'association « La Caldéniacienne » pour la course organisée le dimanche 3/09/2023
- Subventions accordées à l'Association MJC « Les Naux » pour l'animation du 14 juillet 2023
- Subvention 2023 accordée à l'Association « Radio DECLIC »

Étaient présents Messieurs et Mesdames : CUIENGNET Jean-Noël, GALICHET Hélène, GALLAND Mireille, KOCH Marie-Laure, MOREL Nadine, MOULIN Daniel, PAYEUR Emmanuel, PEIFFER Gwenaël, POTERLOT Didier, ROBERT-LOUIS Sylvain et ROUSSEL Marie-Claude.

Absents excusés : Mesdames Céline BUFFET et Sakina IJABI, MM Jean BOMBARDIERI et Florian MILITH.  
M. Didier POTERLOT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**2023/49) Zone des BRASCOTTES : validation du coût des différentes parcelles mises en vente par la commune**

Le Maire rappelle au Conseil municipal le principe d'équilibre financier qui a présidé au projet d'aménagement urbain du site des Brascottes. Ainsi pour respecter ce principe « d'opération blanche » pour la commune, il propose de valider le coût des différentes parcelles viabilisées mises en vente par la commune de Chaudeney-sur-Moselle listées ci-dessous :

**TARIF VENTE DES LOTS- RUE DES CHENEVIERES « LES BRASCOTTES »**

N° LOT	Surface	Prix de vente TTC
LOT 1	529 m2	69 900,00 €
LOT 2	572 m2	75 100,00 €
LOT 3	547 m2	72 100,00 €
LOT 4	552 m2	72 700,00 €
LOT 5	710 m2	92 000,00 €
LOT 7	639 m2	83 500,00 €
LOT 8	607 m2	79 700,00 €
LOT 9	780 m2	100 700,00 €
LOT 10 vente avec parcelle ZK 17p	151 m2	21 400,00 €

Ce tarif comprend les branchements et aménagements déjà réalisés pour chaque lot (parcelle) ;

- Eau potable
- Eaux usées
- Electricité
- Puit d'infiltration des eaux pluviales à la parcelle

La rue est équipée du réseau fibre avec un fourreau en limite de parcelle. Le raccordement est gratuit.

Les aménagements ont été réalisés dans le cadre d'un PUP (Projet Urbain Partenarial). Les constructions sont exonérées ;

- De la TA (taxe d'aménagement)
- De la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, :

- De valider le coût des différentes parcelles viabilisées mises en vente par la commune de Chaudeney-sur-Moselle listées ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

**2023/50) Subvention accordée à l'association « La Caldéniacienne » pour la course organisée le 3/09/2023**

Le Maire rappelle au Conseil municipal le soutien financier et moral que la commune a accordé depuis 35 ans à la manifestation « La Caldéniacienne », véritable vitrine pour la commune.

Cette année, la commune a décidé de prendre à sa charge les frais de location et de montage des différentes installations par les services techniques de la Communauté de Communes « Terres Toulouses ».

Afin de maintenir l'aide financière apportée à la manifestation tout en tenant compte des coûts de location ci-dessus évoqués, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide -avec une abstention- de verser une subvention :

- de **2 800 €** à l'Association « La Caldéniacienne » pour l'organisation de la course « La Caldéniacienne » pour l'année 2023 et **230 € T.T.C.** d'aide au fonctionnement direct sur facture.

**2023/51) Subvention accordée à l'Association MJC « Les Naux » pour l'animation du 14 juillet 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention :

- de **300.00 €** à la M.J.C. « Les Naux » pour l'animation du 14 juillet 2023 réalisée par M. Christophe BURGER

**2023/52) Subvention 2023 accordée à l'Association « Radio DECLIC »**

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de l'Association pour la Communication dans le Toulousain « **Radio Déclic** » pour 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention :

- de **300 €** à l'Association pour la Communication dans le Toulousain « Radio Déclic »,

*Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 05/09/2023 et transmis au contrôle de légalité le 06/09/2023.*

Le Maire,  
E. PAYEUR

